Nom : Bertineau

Prénoms : Eugène, Auguste Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 888

Classe de mobilisation : 1903

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 août 1883, à Auxon canton de Foulletourte, département de la Vienne, résidant à Fastes, canton de Menigoute, département des DEUX-SÈVRES, profession de cultivateur, fils de Jean, François et de Quintard, Marie Louise domiciliés à Fastes, canton de Menigoute, département des DEUX-SÈVRES

N° 55 de tirage dans le canton de Menigoute

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains, yeux bleus, front haut, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage allongé

Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 militaire (2). Série

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Ajourné en 1904 — Bon en 1905

Compris dans la 1 re partie de la liste du recrutement cantonal (re portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 114e Régiment d'Infanterie à compter du 9 octobre 1904
Admis au corps et soldat de 2e classe le dit jour. N° m. 5916
Classé le 21 Septembre 1906
Renvoyé dans la disponibilité le 12 Juillet 1907. (Loi du 9 Juillet 1907)
Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er Octobre 1907

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. — 114e Régiment d'Infanterie — Sur la réputation du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. — Régiment d'Infanterie à Châtellerault — Affecté

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Mobilisé par décret du 1er Août 1914. A fait partie de la 6e Cie de Rég. N° 219 du 6 août 1914
Arrivé au corps le 12 Août 1914
Décédé le 6 Décembre 1914 à Dunkerque (Nord) hôpital de Saint André des Guides de maladie (Acte N° 2 K 0-1682 du 18 Décembre 1916 Campagne contre l'Allemagne du 12 Août 1914 au 6 Décembre 1914)

Numéro du contrôle spécial du recrutement 220 / 1612

A accompli une 1re période d'exercices dans le 114e Régiment d'Infanterie du 29 août au 20 Septembre 1911

A accompli une 2e période d'exercices dans le 114e Régiment d'Infanterie du 11 au 24 Avril 1912

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l

du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Nov. 1907	1er Nov. 1917	1er Nov. 1933	1er Nov. 1934
	1er Oct. 1917	1er Oct. 1917	1er Oct. 1934	1er Oct. 1937

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 2-89-1903.

Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives départementales des Deux-Sèvres et le paiement d'un droit de reproduction.